

**DÉCISION SUR LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINE**  
Doc. EX.CL/691(XX)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** de la décision du Conseil exécutif sur le rapport de la première session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF IV) ;
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT** du rapport du Président sur le point relatif au lancement de l'Université panafricaine (UPA) en décembre 2011 ;
3. **FÉLICITE** les États membres qui abritent les instituts de l'UPA en Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale, la Commission et les partenaires concernés qui ont apporté des ressources financières, techniques, intellectuelles et autres pour la réalisation des idéaux de l'Université panafricaine ;
4. **DEMANDE** à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de prendre rapidement une décision sur le lieu où sera établi le Centre thématique pour les sciences de l'espace de l'Université panafricaine ;
5. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de mettre en œuvre l'Université panafricaine, en collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales et les partenaires concernés en lançant des appels aux États membres pour qu'ils abritent des centres de l'UPA, pour l'établissement du Rectorat de l'UPA, la nomination des membres du Conseil et du Conseil consultatif de l'Université ainsi que le recrutement du personnel et l'inscription des étudiants conformément aux statuts de l'UPA, afin d'assurer l'admission des premiers étudiants de l'Université panafricaine en octobre 2012 ;
6. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de la présente décision au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents.

2011

# Decision on the Establishment of the Pan African University Doc. Ex.CI/691 (Xx)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1300>

*Downloaded from African Union Common Repository*